

Je suis malade, j'ai peur d'attraper le Coronavirus chez mon médecin, comment faire ?

Pour être au mieux informé et savoir comment se soigner



Une solution : La téléconsultation !

Pourquoi ?



Je suis malade, et je respecte le confinement, je reste chez moi !

J'ai un suivi régulier pour ma maladie chronique,



Je veux des réponses car j'ai des doutes sur ma santé...



La téléconsultation ne suffit pas toujours pour un bon diagnostic. Le médecin décidera avec vous d'organiser une consultation physique si besoin.

Où et qui ?

Demandez à votre médecin traitant, il fait peut être déjà de la téléconsultation !

Vous pouvez consulter les 83 solutions numériques [ICI](#)

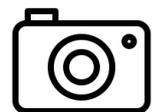


Comment faire ?



Une bonne connexion internet depuis chez moi, **n'allez pas chez les voisins ou sinon respectez les gestes barrières !**

Un ordinateur, une tablette ou téléphone portable avec une caméra



Votre carte vitale



A vérifier ! Le médecin doit vous préciser par son logiciel de téléconsultation les modalités de paiement de la consultation (virement bancaire, chèque, paiement en ligne, tiers payant).



Bonnes conditions → lieu calme, son et image de bonne qualité, luminosité adaptée, distance face à la caméra adaptée

Seul ou accompagné d'une personne de confiance :



Vous êtes majeur, à l'aise et en état de faire cette téléconsultation seul, essayez



Vous pouvez être accompagné d'un proche ou un professionnel de santé (infirmiers par ex) ! Le tout est que vous soyez en confiance

Je suis malade, j'ai peur d'attraper le Coronavirus chez mon médecin, comment faire ?

Pour être au mieux informé et savoir comment se soigner

Comment se déroule une téléconsultation ? Comment cela se passe ?



Prise de rendez-vous avec le médecin



Le rdv de téléconsultation : c'est un échange par vidéo-transmission avec le médecin, tout se passe comme d'habitude



Conclusion du rdv de téléconsultation avec la transmission d'une prescription et compte rendu de l'acte à vous, votre médecin traitant et le cas échéant ou professionnel de santé accompagnant



Paiement et facturation : vous pouvez payer directement le médecin qui transmet la feuille de soin à l'assurance maladie.

Combien ça coûte ? Comment me faire rembourser ?

Si vous êtes infectés par le coronavirus ou vous pensez l'être :

→ Exceptionnellement, jusqu'au 30 avril 2020



L'Assurance maladie remboursera à 100 % les téléconsultations pour suspicion de COVID-19 (pour toutes autres maladies, le remboursement est de 70% assurance maladie/30 % complémentaire) si votre médecin traitant ne propose pas de téléconsultation ou n'est pas disponible, la prise en charge de la téléconsultation est possible, et cela même si le médecin ne vous connaît pas.

Pour toutes autres questions sur la téléconsultation :

- Je vais chercher dans les fiches pratiques de Santé Info Doits
- [Sur le site de la Haute Autorité en Santé](#)



5 Comment me soigner de chez moi ?